

Dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants au titre de l'année scolaire 2017

NOR : MENE1709979C

circulaire n° 2017-060 du 3-4-2017

MENESR - DGESCO B3-2 - INTÉRIEUR

La présente circulaire a pour objet de redéfinir les objectifs ainsi que les modalités de gestion du dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants au titre de l'année 2017. Elle abroge ainsi la circulaire n° 2014-165 du 14 novembre 2014.

Depuis 2008, la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité du ministère de l'intérieur et la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont mobilisées pour soutenir des actions en direction des parents primo-arrivants étrangers ou immigrés d'origine extra communautaire. C'est dans ce cadre que le dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants (Oepre) a été déployé pour permettre à ces publics de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants en contribuant ainsi à améliorer leurs chances de réussite à l'école en bénéficiant de formations prises en charge par l'État.

I - Publics et objectifs

1. Le public éligible

Le dispositif Oepre concerne les parents étrangers allophones dans les territoires où l'opération est mise en œuvre. En fonction des besoins des territoires, les ateliers s'adressent aux parents étrangers allophones primo-arrivants y compris les bénéficiaires d'une protection internationale, non issus de l'Union européenne (public prioritaire pour le ministère de l'intérieur, voir annexe 1) et aux autres parents allophones, le cas échéant. Les financements des deux ministères se complètent pour permettre de couvrir ces publics (cf. 3.4 Financement).

2. Les objectifs pédagogiques des formations Oepre

Les formations ont pour but d'améliorer les compétences des parents bénéficiaires suivant trois axes d'apprentissage :

- l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire). Il s'agit de permettre aux parents notamment de :

- comprendre les documents écrits relatifs à la scolarité de leurs enfants (bulletins scolaires, carnets de correspondance, emploi du temps scolaire...);
- participer aux échanges oraux concernant la scolarité de leurs enfants, aux réunions parents-professeurs.

- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française. Il s'agit de permettre aux parents de :

- s'approprier les valeurs de la République telles que la liberté, l'égalité dont l'égalité entre les hommes et les femmes, la fraternité, la laïcité, le droit à l'instruction ;
- comprendre et savoir se repérer dans les usages sociaux implicites du quotidien. Exemples : prise de rendez-vous, manières de s'adresser à l'autre, règles de politesse.

- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents. Selon les modalités de la circulaire relations école-parents n° 2013-142 du 15 octobre 2013, les parents étrangers allophones doivent :

- être en capacité de coopérer avec l'école dans une perspective de co-éducation, notamment en connaissant les rôles des différents intervenants ;
- avoir un accès effectif à leur droit d'information et d'expression ;
- être en mesure d'assurer le suivi de la scolarité de leurs enfants, par la compréhension des règles de fonctionnement des écoles et des établissements ainsi que des documents scolaires (bulletins, carnets de liaison etc.).

II - Modalités de pilotage

Le pilotage du dispositif Oepré s'articule autour de trois niveaux de responsabilités.

2.1 - Les missions du niveau national

Un comité de pilotage national composé des représentants du ministère de l'intérieur (Daaen) et des représentants (Dgesco) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche se réunit au moins une fois par an. Des représentants de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) y sont associés.

Ce comité s'assure de la cohérence du dispositif et de sa conformité avec les objectifs fixés. Il procède à son évaluation et formule des propositions d'amélioration sur la base du bilan annuel, tel que précisé à l'article 3.6 ci-après, et des bilans financiers. Il veille à la qualité des coopérations entre les acteurs de l'accueil et de l'intégration et ceux du système éducatif.

2.2 - Les missions des niveaux régional et académique

Un comité de pilotage régional est composé de représentants de la préfecture de région et des académies ainsi que de l'Ofii. Il est co-présidé par le préfet de région ou son représentant et le recteur de région académique ou son représentant. Ce comité de pilotage a pour mission de répartir les enveloppes départementales en tenant compte des propositions des services départementaux. Les pilotes régionaux et académiques du dispositif peuvent ainsi décider, en lien avec l'échelon départemental, des fermetures à réaliser et des nouvelles implantations en fonction de l'intérêt des projets, de la fréquentation des ateliers et des nouveaux besoins identifiés. Ils devront veiller à la cohérence territoriale des implantations.

Le recteur d'académie établit les notifications de crédits à l'établissement mutualisateur qu'il a désigné.

Le préfet de région établit les arrêtés attributifs d'allocation des crédits à l'établissement mutualisateur selon le modèle joint en annexe 2.

Le comité de pilotage a également pour missions de :

- suivre et contrôler la consommation des crédits, engager la procédure de récupération des crédits non consommés, le cas échéant ;

- communiquer au comité de pilotage national les informations concernant :

- le bilan de la consommation des crédits ;

- les éléments relatifs à l'évaluation des projets mis en place dans les écoles et établissements scolaires (cf. annexe 5), en compléments éventuels des réponses des écoles et des établissements au bilan annuel (cf. annexe 7) visé à l'article 3.6 ci-après.

2.3 - Les missions du niveau départemental

Les autorités préfectorales et académiques, de niveau départemental, ont des liens étroits avec les services de l'Ofii afin d'identifier les besoins sur le territoire et d'orienter le public cible vers les ateliers Oepré. Elles ont pour responsabilités de :

- sélectionner les projets à partir des diagnostics réalisés et/ou des besoins identifiés par les services de l'Ofii, des préfetures, de la cohésion sociale (DDCS, DDI) et les services départementaux de l'éducation nationale. L'objectif est de veiller à ce que la cartographie du dispositif Oepré soit cohérente avec celle des départements et des territoires qui reçoivent le plus de parents étrangers allophones, avec une attention particulière sur les territoires qui présentent les besoins les plus importants (cf. annexe 3 ; carte du nombre de primo-arrivants non issus de l'Union européenne par département) ;
- organiser les complémentarités, coopérations et synergies du dispositif avec les autres outils et services susceptibles de s'adresser aux parents étrangers allophones : ateliers sociolinguistiques, centres sociaux, associations de soutien à la parentalité. Dans chaque département, les écoles et/ou établissements scolaires mutualisent leurs efforts pour proposer une offre concertée.

III - Modalités opérationnelles

3.1 - Élaboration et sélection des projets

Les projets pour l'année scolaire suivante sont élaborés par les établissements scolaires sur la base du document type joint en annexe 4 (présentation du projet d'atelier). Ils sont transmis à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) au début du mois de mai qui les fait parvenir avec l'annexe 5 (liste des projets par département) au comité de pilotage départemental.

L'IA-Dasen transmet les projets sélectionnés à la préfecture de région, sous couvert du recteur d'académie, pour étude et répartition des crédits par le comité de pilotage régional au cours du mois de mai.

Suite à la notification et à la délégation des crédits opérées début juin par le recteur et le préfet de région, chacun pour ce qui le concerne, aux établissements mutualisateurs désignés, ces derniers transmettent les décisions aux écoles et établissements concernés courant juin.

Les projets sont sélectionnés sur la base des critères suivants :

- les besoins des parents étrangers allophones identifiés sur chaque territoire ;
- la composition des groupes qui doivent réunir 12 à 15 personnes tout au long de l'année ;
- le nombre d'heures de formation qui ne doit pas être inférieur à 60 heures par groupe ;
- la qualité du projet pédagogique et le savoir-faire des formateurs.

3.2 - Information des familles

Concernant les parents étrangers allophones primo-arrivants (carte du nombre de primo-arrivants par département en annexe 3), les directions territoriales de l'Ofii les informeront des objectifs et de l'implantation du dispositif Oepre dans le département considéré et pourront les orienter vers les ateliers Oepre. En complément, les centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) ainsi que les enseignants d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) veilleront à informer les parents des élèves allophones de la possibilité de bénéficier du dispositif Oepre.

Par ailleurs, les réunions d'information avec les parents ainsi que les sessions s'appuyant sur la « mallette des parents » seront mises à profit pour faire connaître le dispositif (site : <http://mallettedesparents.onisep.fr/>).

Cette information peut également être relayée par des organismes ou des partenaires tels que le réseau de création et d'accompagnement pédagogique (Réseau Canopé), les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), le réseau des partenaires locaux œuvrant pour l'accompagnement à la scolarité (contrat local d'accompagnement à la scolarité - Clas), les « Points Info Famille » (Pif), les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative des programmes de réussite éducative (Pre), les associations œuvrant pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrées, les associations de parents d'élèves, les associations de femmes relais, les agents de développement local pour l'intégration (Adli), les adultes relais...

Les documents d'information traduits en plusieurs langues sont accessibles sur le site « www.eduscol.education.fr ».

3.3 - Mise en œuvre des projets

Le dispositif Oepre est inscrit dans le projet d'école ou d'établissement. Les formations peuvent démarrer dès le début du mois d'octobre. Elles se déroulent dans les écoles, les collèges et les lycées, pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents. Elles sont organisées sur la base d'un enseignement d'une durée de 120 heures pour l'année scolaire considérée et pour chacun des groupes constitués. À cet égard, il est recommandé de veiller à ce que la durée ne soit pas inférieure à 60 heures par groupe afin d'optimiser l'efficacité pédagogique des formations. Afin d'anticiper le risque d'érosion de la participation aux formations en cours d'année scolaire, il est recommandé de procéder à une « sur-inscription » en début de cycle.

Une feuille de présence (annexe 9) sera renseignée à chaque séance de formation et sera conservée dans l'école ou l'établissement.

À l'issue de la formation, une attestation (annexe 6) certifiant le nombre d'heures de formation suivies, ainsi que les compétences en langue française, sera remise aux parents qui auront suivi les formations.

Les parents ayant participé à une formation au cours de l'année scolaire précédente pourront se réinscrire une à deux fois (consécutivement ou non), sans que la durée totale n'excède trois ans.

Les enseignements sont dispensés en priorité par des enseignants de l'éducation nationale, notamment ceux qui exercent en UPE2A ou des formateurs du Greta. Des personnels d'associations agréées par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou des organismes de formation peuvent également assurer ces formations. Un cadre pédagogique commun à l'attention des formateurs est disponible sur le site « www.eduscol.education.fr », ainsi que des référentiels élaborés par certaines académies et par des acteurs associatifs.

3.4 - Financement

Le dispositif est financé depuis fin 2015 par les crédits du programme 104 Intégration et accès à la nationalité française de la mission Immigration, asile et intégration du ministère de l'intérieur ainsi que par les crédits du programme 230 Vie de l'élève de la mission Enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les orientations prises par le gouvernement en 2013-2014 à l'issue des travaux de refondation de la politique d'intégration ont conduit le ministère de l'intérieur à consacrer en priorité ses moyens au public étranger primo-arrivant hors Union européenne.

Depuis fin 2015, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu mobiliser pour ce dispositif des crédits complémentaires qui permettent d'ouvrir cette opération à l'ensemble des parents allophones et de répondre ainsi à des besoins avérés sur les territoires.

L'enveloppe globale des crédits (programmes 104 et 230) est reconduite pour l'année 2017 afin de financer le dispositif sur les deux derniers trimestres de l'année scolaire 2016-2017 et le premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018.

3.4.1. Crédits du programme 104

Les enveloppes régionales de crédits du programme 104 sont notifiées en début d'année civile à chaque préfet de région. La dotation allouée au dispositif Oepr y sera intégrée et calculée à titre indicatif au regard du volume des contrats d'intégration républicaine connus sur le territoire. Il revient ensuite au préfet de région de procéder à l'engagement d'un arrêté attributif d'allocation des crédits à l'établissement mutualisateur. Seul ce dernier document fait foi.

La gestion administrative du dispositif sera assouplie dès 2017 afin de permettre au préfet de région de disposer d'une plus grande latitude dans l'utilisation des crédits. Pour une meilleure coordination avec l'apport financier du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les crédits du programme 104 dédiés au dispositif feront l'objet d'une seule délégation en début d'année civile.

3.4.2. Crédits du programme 230

Les crédits du programme 230 sont notifiés en début d'année civile à chaque recteur en fonction du nombre de jeunes d'origine étrangère dans chaque académie. Sur la base de propositions d'ateliers de chaque département, le recteur établit des enveloppes notifiées aux établissements mutualisateurs.

3.4.3. Coûts pris en charge par les crédits délégués

Ces crédits sont destinés au financement des 120 heures d'enseignement dispensées. Après avoir assuré la rémunération des formateurs, les dépenses afférentes aux frais pédagogiques, aux frais de communication et aux heures de concertation nécessaires à la mise en œuvre du dispositif, peuvent être prises en charge dans la limite de 7 % du montant des crédits alloués à ce dispositif. Par ailleurs, l'établissement mutualisateur peut prélever annuellement, au titre de ses frais de gestion, 3 % maximum de la masse financière constituée de la somme brute des salaires chargés effectivement versés au titre du dispositif.

L'ensemble des intervenants perçoit des vacances, via l'établissement mutualisateur, selon les dispositions prévues par le décret n° 2005-909 du 2 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative et à l'arrêté pris le même jour.

Les frais d'inscription au diplôme initial de langue française (Dilf) ou diplôme d'études en langue française (Delf) ou les frais de gardes d'enfants ne sont pas pris en charge par les crédits délégués pour l'opération. On pourra rechercher l'apport d'autres partenaires pour ces perspectives.

3.4.4. Utilisation des financements

Il conviendra de veiller au respect d'un principe de proportionnalité entre les différents publics accueillis et les enveloppes allouées par chacun des ministères : les parents étrangers allophones primo-arrivants hors UE sont pris en charge par les crédits du programme 104 et les autres parents allophones, non étrangers le cas échéant, sont pris en charge par les crédits du programme 230 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. À cet égard, il vous reviendra lors de la notification de l'arrêté attributif de veiller à la répartition proportionnelle des crédits à prendre en charge de la manière la plus adéquate. Dans cette perspective, il sera demandé au niveau régional d'indiquer au comité national de pilotage dans le cadre des bilans annuels, le nombre de parents étrangers allophones primo-arrivants bénéficiaires de l'Oepre dans chaque académie concernée par l'opération.

Une seule phase de versement de crédits étant prévue cette année, il appartient aux préfets et aux recteurs d'académie de répartir les crédits susceptibles de couvrir les deux derniers trimestres de l'année scolaire 2016-2017 et le premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018.

3.5 - Modalités de notification de l'arrêté attributif

Comme chaque année, les recteurs concernés communiquent les coordonnées de ou des (l')établissement(s) mutualisateur(s) au représentant du préfet de région chargé de l'établissement de l'arrêté attributif. Cet arrêté attributif est élaboré sur la base des projets retenus par le comité de pilotage régional. Le versement des crédits est engagé dès la notification de l'arrêté aux établissements mutualisateurs. Celui-ci peut faire l'objet d'ajustements éventuels.

3.6 - Suivi et évaluation

Chaque établissement mutualisateur transmettra le bilan financier annuel des ateliers de l'année n-1 (janvier à juin et octobre à décembre) à l'autorité académique (programme 230) et à l'autorité régionale (programme 104) dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, les chefs d'établissement et directeurs d'école répondront d'ici fin juin au bilan en ligne de la Dgescop portant sur chaque action de formation. Les résultats de ce bilan seront disponibles au niveau départemental et académique et systématiquement transmis par le recteur au préfet de région.

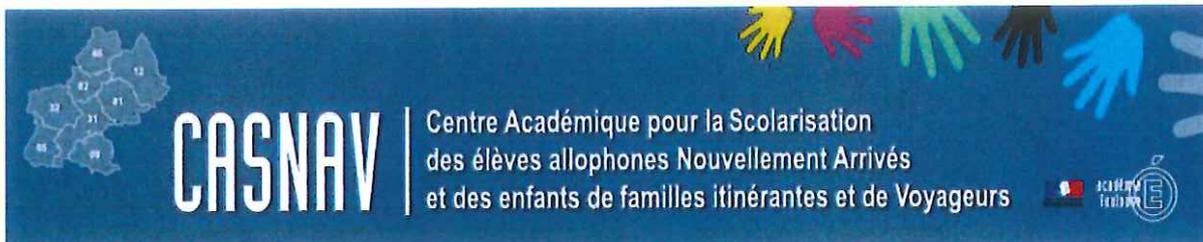
Enfin, le bilan national annuel du dispositif établi par les deux ministères sera communiqué aux académies et aux régions à l'issue de la réunion du comité de pilotage national.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,

La directrice de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité,
Agnès Fontana



OEPRE

« Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

1-Relevés des conclusions du Séminaire national OEPRE du 29 mars 2018 -

Le dispositif OEPRE, créé en 2008 par les ministères de l'intérieur et de l'éducation nationale, s'adresse aux parents étrangers allophones ou immigrés d'origine extra-communautaire. Il consiste en une formation de 60 à 120 heures qui a pour but d'améliorer les compétences des bénéficiaires dans trois domaines : la maîtrise de la langue française, la connaissance des valeurs de la République et celle du fonctionnement et des attentes du système éducatif français.

Quatre axes de réflexion ont été développés à l'occasion de ce séminaire

1- Renforcer la coordination des partenaires institutionnels, locaux et des établissements participants

Difficultés et/ou points de vigilance :

- ✓ Des difficultés structurelles : liées à la non concordance des calendriers civil/scolaire, de la multiplicité des intervenants
- ✓ Des difficultés liées au niveau de formation des intervenants: en particulier dans des territoires enclavés/isolés
- ✓ Des difficultés de communication: entre les différents acteurs et bénéficiaires potentiels
- ✓ Des difficultés d'ordre « logistique »: absence ou insuffisance d'espaces de partages (physiques ou numériques), nécessaire par exemple à la diffusion ou au partage des contenus existants

2-Améliorer l'accompagnement des parents de la première information à la sortie du dispositif

Difficultés et/ou points de vigilance

- ✓ Un absentéisme ou une présence irrégulière : objectifs de formation mal identifiés par les parents
- ✓ Articulation à améliorer entre les différents dispositifs liés à la parentalité.
- ✓ Hétérogénéité du public

3-Améliorer le contenu des formations

Difficultés et/ou points de vigilance

- ✓ Une formation à « logique descendante » parfois insuffisamment adaptée aux publics et à l'objectif d'autonomie des bénéficiaires et de contribuer à la réussite scolaire de leurs enfants.
- ✓ Des interventions insuffisamment articulées les unes aux autres, quand le dispositif s'appuie plusieurs formateurs
- ✓ Une mutualisation insuffisante des ressources pédagogiques existantes

4- Améliorer la formation des formateurs

- ✓ Des difficultés en termes de contenus : les valeurs de la République, par exemple.
- ✓ Des difficultés pédagogiques : hétérogénéité des publics, (différenciation pédagogique), évaluation des acquis et des progrès.
- ✓ Pas de référentiel commun.

2- PISTES DE REFLEXION

A compléter

1- Renforcer la coordination des partenaires institutionnels, locaux et des établissements participants

Copil départemental ? Référent « intégration ?

2-Améliorer l'accompagnement des parents de la première information à la sortie du dispositif

Diffusion d'outils (informations en plusieurs langues)?

3-Améliorer le contenu des formations

Outil de diffusion des ressources/ Site CASNAV ?

4- Améliorer la formation des formateurs

Journée académique de formation ? Liste de diffusion ?

ATELIER 1

APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

PRATIQUES DE TERRAIN

Thématiques abordées : ECRITURE / NIVEAUX / MANUEL

Durée des séquences : ENTRE 1 HEURE ET 2 HEURES 30

Supports/outils utilisés : JEUX (FLASH CARDS ...) → ATELIERS
ENSEMBLE , BAGAGES ... ALI MINA (LIRE ET ECRIRE)

Modalités d'évaluation :

- Petits projets
- Pas d'évaluation « Formelle »
- Lâcher prise : l'objectif doit être revu à la baisse → Etre là, à l'école, comment cela se passe → Domaine du connu.

DIFFICULTES RENCONTREES

- 1) Groupe trop nombreux
- 2) Différences de niveaux – Ceux qui ne possèdent pas l'alphabet latin
- 3) Connaissances des valeurs et du système scolaire arrivent trop tôt
- 4) Grammaire → Comment l'aborder ? En fonction des groupes

SUGGESTIONS PEDAGOGIQUES

- 1) Diviser le groupe avec les plus avancés qui « mènent » le groupe
- 2) Utilisation des mots rencontrés (collège, carnet, ville ...) pour ouvrir sur ces thématiques.
- 3) Le Genre : - Obliger de nommer
 - Création d'une liste → Déterminants / genre (dans le sac)
 - Se servir du groupe

Texte collectif – Partir des mots – du souvenir – Atelier d'écriture

Se servir des écrits des apprenants → créer un texte qui sera la base d'une lecture (l'enseignante tape le texte)

OEPRE : mutualisation des pratiques

ATELIER 2

CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF

PRATIQUES DE TERRAIN

Thématiques abordées : L'établissement scolaire : son organisation

- l'espace scolaire
- l'organisation
- les élections délégués-parents

Durée des séquences : Séquences de 1 heure

Supports/outils utilisés : Carnet de liaison, l'organigramme (livre d'éducation civique) → projeté puis à remplir sur feuille – Plan du collège (simple) – L'ENT

Modalités d'évaluation :

- Jeu de rôle → l'appel / lettre d'excuse en cas d'absence de l'enfant
- Visite in situ
- Livret d'évaluation scolaire

DIFFICULTES RENCONTREES

- L'hétérogénéité et le grand nombre de bénéficiaires
- Le recrutement, l'entrée permanente
- La scolarisation des enfants allophones de plus de 16 ans.
- Manque de maîtrise de la langue française pour comprendre les documents authentiques => manque d'adaptation de l'enseignant.
- Présence des enfants en bas-âge pendant le cours
- Problème du téléphone – les bénéficiaires répondent au téléphone dans la salle.

SUGGESTIONS PEDAGOGIQUES

- Utilisation de supports imagés
- Sorties : Se repérer dans la ville et situer les espaces publics : CAF / Musées / préfecture ...
- Accompagnement des parents lors des sorties en primaire : Aidé à traverser la rue - responsabiliser les parents.
- Quand plusieurs collègues sur le dispositif, séparer les bénéficiaires par groupe de niveau.
- Comparaison des systèmes éducatifs avec leurs pays d'origine.

ATELIER 3

VALEURS DE LA SOCIETE

PRATIQUES DE TERRAIN

Thématiques abordées : Liberté, Egalité, Fraternité, laïcité, démocratie, élection, droit de vote, droit à l'éducation, la structure familiale, les personnes âgées et les maisons de retraite

Durée des séquences : Variable

Supports/outils utilisés : Textes, images, plan

*Modalités d'évaluation : pas d'outil d'évaluation spécifique pour cet axe d'apprentissage.
« Ca se ressent au niveau de l'implication ».*

DIFFICULTES RENCONTREES

Il faut un volume d'heures d'apprentissage de la langue française suffisant avant de commencer cet axe d'apprentissage. De manière générale, il faudrait que la mise en place de l'opération soit calée fin juin afin de communiquer et organiser une réunion dès début septembre sur la mise en place du dispositif et ainsi commencer le plus tôt possible.

Il faut prévoir la prise en charge financière des sorties organisées (possible sur le budget du dispositif, sur le budget de l'établissement...). Idem pour le matériel nécessaire.

SUGGESTIONS PEDAGOGIQUES

Envoi de lettres d'informations traduites en plusieurs langues. Organisation de réunions d'information bilingues.

Pas de cours magistraux ni de cours trop structurés, cela permet de mettre en place une bonne dynamique et encourage les échanges entre les participants.

Ne pas entrer de manière frontale dans les valeurs de la République (la Liberté, c'est... / la laïcité, c'est...).

Suggestion du collège Balzac d'Albi : on part d'un plan de la ville, qui permet de reprendre des notions déjà abordées auparavant (vocabulaire, structures de phrase simples). Cela permet de mettre en avant et de repérer les lieux et bâtiments importants tels que le bureau de Poste, la CAF, les établissements scolaires mais également la Préfecture, la Mairie. Ainsi on peut doucement glisser sur le fonctionnement de ces institutions et

aborder les symboles de la République (devise, drapeau, buste de Marianne), la démocratie, les élections, le droit de vote, etc. Par la suite, une ballade en ville peut être mise en place afin que les apprenants identifient ces lieux de manière concrète et puissent prendre conscience qu'ils leur sont accessibles.

Suggestion du collège Bellefontaine à Toulouse : Partir de l'Histoire, des luttes sociales qui ont amené la France à adopter ses valeurs afin de sensibiliser les apprenants aux questions « Pourquoi et comment en est-on arrivé là ? ». Insister sur le fait que si elles sont inscrites, elles ne sont pas pour autant définitives.

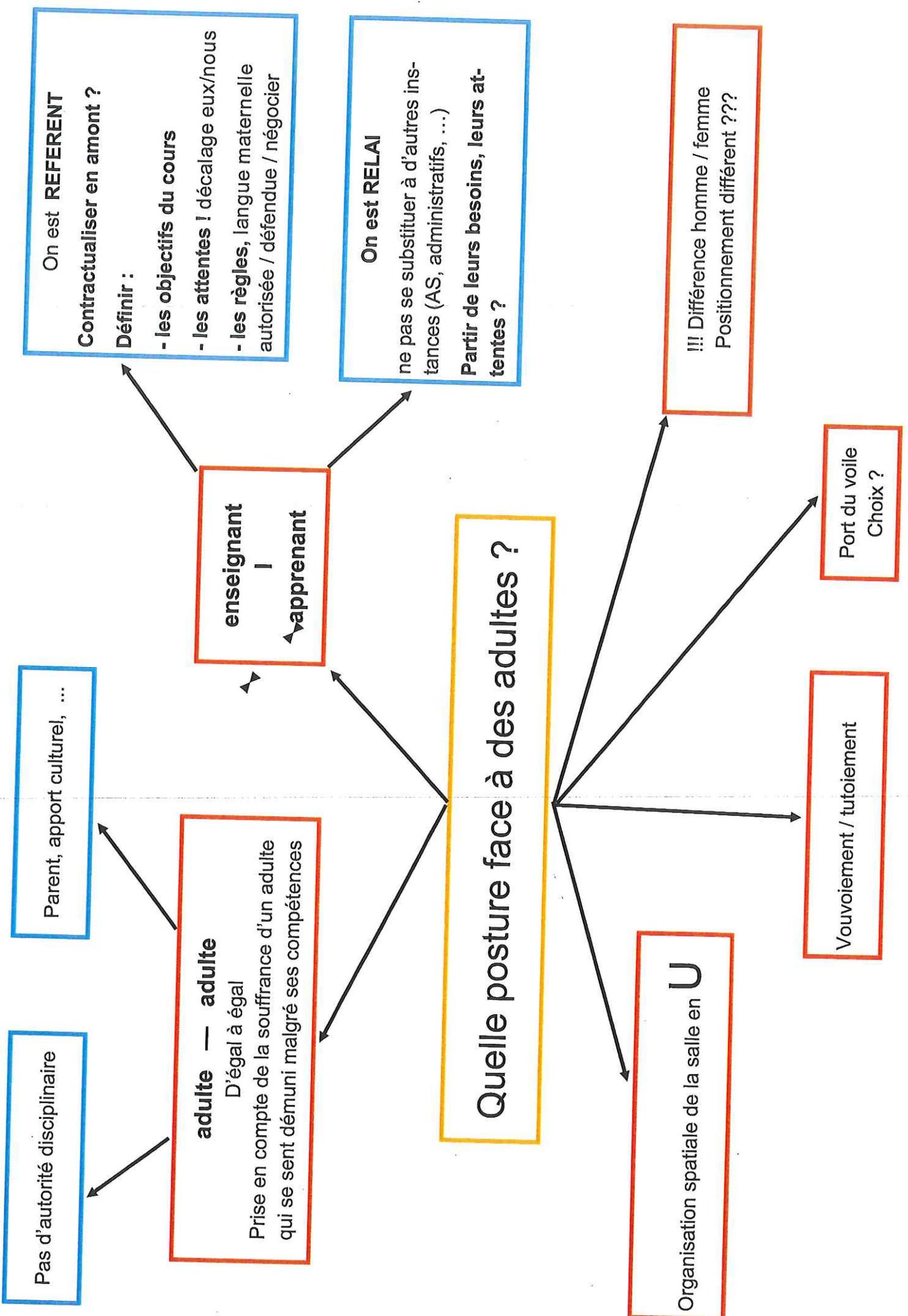
Idées de sujet pouvant être mis en débat : les personnes âgées et les maisons de retraite, le mariage pour tous, la structure familiale

S'appuyer sur ce qui intéresse directement les apprenants comme le droit à l'éducation par exemple.

Mettre en place des séquences transversales entre différents items. Exemple d'activité : se présenter, puis présenter quelqu'un du groupe, puis présenter le Président de la République. Encore une fois, cela permet de glisser doucement vers le fonctionnement de la République, de la démocratie, des élections.

Créer un livret consacré uniquement au dispositif et distribué en début d'année à chaque participant. Cela permet aux parents de consigner sur un support unique l'ensemble des documents utilisés, leurs écrits. Le livret peut également servir de support de travail en demandant aux parents de remplir des champs tels que « nom », « prénom », etc.

Dans la mesure du possible, permettre l'intervention de différents acteurs de l'école/du collège (chef d'établissement, CPE, professeurs, infirmières scolaires, etc.). Possibilité également de faire intervenir des intervenants extérieurs (psychologue interculturel, associations...), d'où la nécessité de tisser des liens avec des structures telles que les centres sociaux, les associations de quartier. Le dispositif peut s'avérer très complémentaire du « café des parents » qui consiste à organiser des réunions de parents d'élèves, à l'école ou en dehors, et qui permettent la mise en place de débats répondant aux questions que se posent les parents et leur permettant de faire face aux problèmes qu'ils rencontrent (les débats peuvent par exemple tourner autour de sujets tels que la violence à l'école, les médias, le téléphone portable, le suivi scolaire, l'aide aux devoirs).



Quelle posture face à des adultes ?

adulte — adulte

D'égal à égal

Prise en compte de la souffrance d'un adulte qui se sent démuné malgré ses compétences

Pas d'autorité disciplinaire

Parent, apport culturel, ...

enseignant | apprenant

On est REFERENT

Contractualiser en amont ?

Définir :

- les objectifs du cours
- les attentes ! décalage eux/nous
- les règles, langue maternelle autorisée / défendue / négocier

On est RELAI

ne pas se substituer à d'autres instances (AS, administratifs, ...)

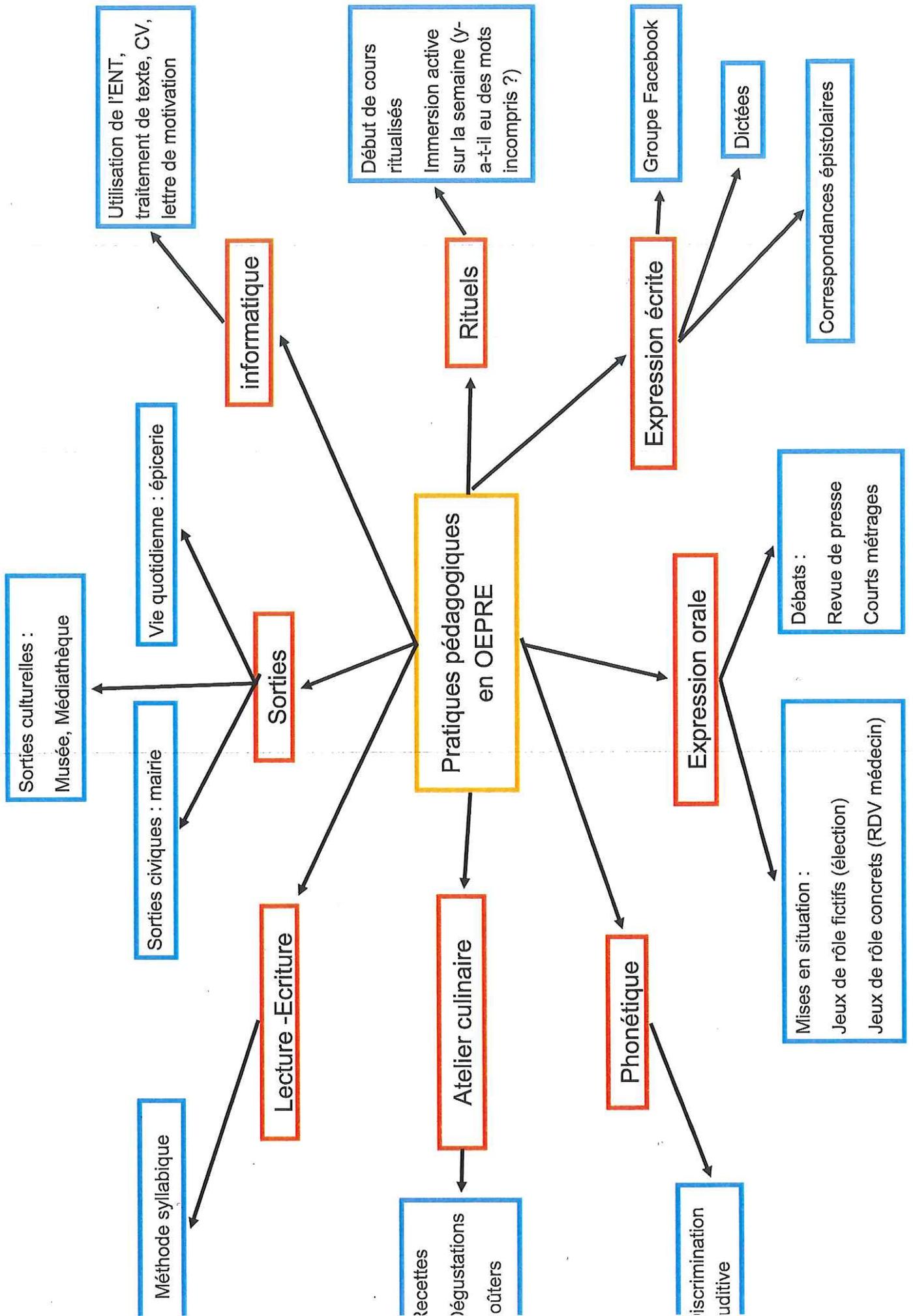
Partir de leurs besoins, leurs attentes ?

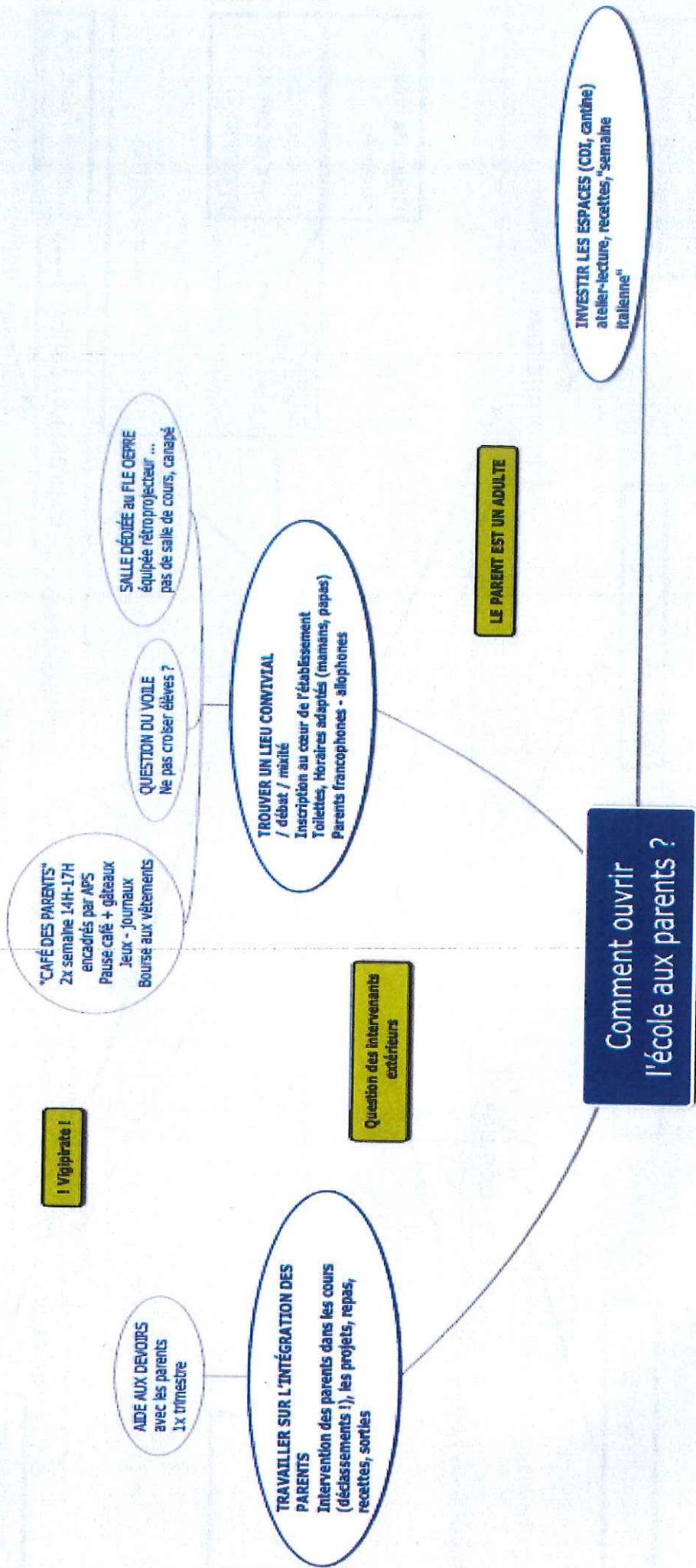
Organisation spatiale de la salle en U

Vouvoiement / tutoiement

Port du voile
Choix ?

!!! Différence homme / femme
Positionnement différent ???





1 Vigipirate !

AIDE AUX DEVOIRS
avec les parents
1x trimestre

TRAVAILLER SUR L'INTÉGRATION DES PARENTS
Intervention des parents dans les cours (déclassements !), les projets, repas, recettes, sorties

Question des intervenants extérieurs

"CAFÉ DES PARENTS"
2x semaine 14H-17H
encadrés par APS
Pause café + gâteaux
Jeux - journaux
Bourse aux vêtements

QUESTION DU VOILE
Ne pas croiser élèves ?

SALLE DÉDIÉE AU FLE OERRE
équipée rétroprojecteur ...
pas de salle de cours, canapé

TROUVER UN LIEU CONVIVIAL
/ débat / météo
Inscription au cœur de l'établissement
Toilettes, Horaires adaptés (mamans, papas)
Parents francophones - allophones

LE PARENT EST UN ADULTE

Comment ouvrir l'école aux parents ?

INVESTIR LES ESPACES (CDI, cantine)
atelier-lecture, recettes, "semaine italienne"

Dispositif OEPRE

Ouvrir Ecole aux Parents pour la réussite Educative

Sitographie - Bibliographie

1. TEXTES OFFICIELS

- **Circulaire n° 2017-060 du 3 avril 2017** publiée au B.O n° 15 du 13 avril 2017
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115286
- Présentation de l'opération
<http://eduscol.education.fr/cid49489/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-reussir-l-integration.html>

Un peu d'histoire :

- **Opération expérimentale « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration ».**
Circulaire n° 2008-102 du 25-7-2008. B.O. n° 31 du 31 juillet 2008.
<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/31/MENE0800648C.htm>
- **Convention-cadre pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes immigrés ou issus de l'immigration**, 27 décembre 2007.
<http://i.ville.gouv.fr/reference/4004>

2. RESSOURCES

Ressources spécifiques pour l'opération

- **Cadre européen commun de référence pour les langues vivantes** sur le site du Conseil de l'Europe :
http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_FR.asp
- **Rubrique « OEPRE » sur le site du CASNAV de l'Académie de Toulouse**
La rubrique propose des ressources disponibles sur la thématique OEPRE (administratives, pédagogiques, actualités...)
<https://disciplines.ac-toulouse.fr/casnav/ouvrir-l-ecole-aux-parents>
- **Dossier CANOPE OEPRE – JUIN 2015**
CANOPE a réalisé un dossier sur le dispositif OEPRE.
Ce dossier propose : l'historique du dispositif ; la présentation des objectifs et des modalités opérationnelles ; des pistes de réflexion sur les relations à construire entre les parents et l'école, et sur le processus complexe d'intégration linguistique et culturelle ; de nombreuses ressources pour mettre en œuvre ce dispositif ; des témoignages et des exemples de mises en œuvre
<https://www.reseau-canope.fr/ouvrir-lecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants/presentation-de-loperation/objectifs.html>
- **Brochure d'information bilingue à destination des parents**
Le CASNAV de Toulouse propose des brochures de présentation du dispositif OEPRE pour l'Académie de Toulouse en plusieurs langues ((albanais, anglais, arabe, portugais, russe, serbo-croate, turc)
<https://disciplines.ac-toulouse.fr/casnav/brochures-de-presentations-du-dispositif-oepre-en-plusieurs-langues>

- **Dossier du site de la plateforme régionale d'orientation « Apprendre Le Français en Auvergne »**
<http://alf-auvergne.org/Ouvrir-l-Ecole-aux-Parents-pour>
- **Blog dédié à l'enseignement du français en tant que langue seconde**
Ce blog rassemble des outils utiles élaborés et traduits par les académies, qui expliquent l'école en France.
<http://www.francaislangueseconde.fr/pour-la-famille/accueil-des-parents/>

Méthodes, ouvrages.

- **Une programmation en 10 thématiques : livret d'activités**
Marie LAPARADE, formatrice, conseillère pédagogique pour les ASL (RADYA), Dominique LEVET, professeur, référent pédagogique pour les publics allophones (DSDEN 93/Rectorat de Créteil) et Sophie Benoist, cheffe de projet ont réalisé un livret d'activités à destination des intervenants du dispositif OEPRE dans le 1er degré
<https://disciplines.ac-toulouse.fr/casnav/oepre-1er-degre-une-programmation-en-10-thematiques>
- **Une programmation en 12 thématiques : livret d'activités**
Marie LAPARADE, formatrice, conseillère pédagogique pour les ASL (RADYA), Dominique LEVET, professeur, référent pédagogique pour les publics allophones (DSDEN 93/Rectorat de Créteil) et Sophie Benoist, cheffe de projet ont réalisé un livret d'activités à destination des intervenants du dispositif OEPRE dans le 2d degré
<https://disciplines.ac-toulouse.fr/casnav/oepre-2d-degre-une-programmation-en-12-thematiques>
- **Ensemble - Cours de français pour migrants – A1 (Clé International)**
Auteurs : Dorothée Escoufier, Elodie Talbot, Philippe Marhic
Ensemble est un cours de français "tout-en-un" destiné à un public de primo-arrivants. Ce cours permet l'acquisition rapide des bases indispensables du français pour une intégration citoyenne et donne les clés d'accès aux bases linguistiques, administratives, culturelles et sociales françaises.
<https://www.cle-international.com/ensemble-niveau-a11-cours-de-francais-pour-migrants-9782090386554.html>
- **Bagages - Manuel de français langue étrangère et seconde (AFTAM)**
Auteurs : SKIRKA Valérie, VARLIK Mahacem
Pensé pour les adultes migrants résidant en France ou désireux d'y vivre, il offre les repères indispensables à une meilleure insertion et à une plus grande autonomie dans la société française. Bagage se divise en neuf ateliers qui traitent chacun d'un thème lié à l'expérience sociale de l'adulte migrant. Chaque atelier présente la même structure: dialogue- activités de compréhension et de production orales- lexique illustré- expressions-clés- petit point culturel- vie pratique
L'ensemble des dialogues est accessible sur site web.
<http://www.coallia.org/118-comprehension-orale-du-francais-manuel-bagages.htm>

- **Rendez vous en France - cahier de français pour migrants (Editions Maison des Langues FLE)**
Auteurs : F. Barthélémy, Y. Beauvais
 Rendez-vous en France est un ouvrage qui se présente sous forme de 2 cahiers d'activités. Il s'adresse à des publics adultes et peu francophones, n'ayant pas nécessairement été scolarisés antérieurement. Il permet d'atteindre le niveau A1.1 du CECR.
<https://www.emdl.fr/fle/catalogue/adultes/rendez-vous-en-france>
- **Trait d'union 1 - Méthode de français pour migrants- 2e édition (CLE international)**
Auteurs : Thomas Iglésis, Claire Verdier, Annie-Claude Motron, Lucile Charliac
 Fenêtre ouverte sur la société française, Trait d'union 1 s'adresse à des adultes débutants peu ou non scolarisés dans leur pays d'origine et accompagne les migrants dans leur parcours d'insertion.
<https://www.cle-international.com/collection/trait-d-union/>
- **Apprentissage du français oral et écrit – guide du formateur et cahiers d'activités (RETZ)**
Auteur : Bernard Gillardin
 Cet ouvrage est destiné en priorité aux immigrés qui, nouvellement arrivés en France, désirent apprendre efficacement le français oral et écrit. La démarche pédagogique, qui part de la vie quotidienne dans sa diversité et son actualité, s'efforce de donner aux apprenants des bases linguistiques solides tout en rejoignant, au mieux, leur profil d'apprentissage.
<https://www.editions-retz.com/formation-et-developpement/apprentissage-du-francais-oral-et-ecrit-9782725627441.html>
- **L'école ouverte au Parents (PUG)**
Auteurs : Dorothee Escoufier, Philippe Mahric, Vérom
<https://www.pug.fr/produit/1174/9782706121043/Lecole%20ouverte%20aux%20parents%20-%20Livret%201>
- **Fichiers LIRE A et B (Editions PEMF)**
 Apprendre ou réapprendre à LIRE pour jeunes et adultes. Les célèbres fichiers issus de la pédagogie Freinet.
http://www.pemf.fr/upload/101532214_300756835.pdf
- **Fichier LIRE 2 (Editions PEMF)**
 Les fichiers Lire s'adressent aux adolescents accueillis dans l'enseignement spécialisé (SEGPA,...) et aux adultes en situation d'illettrisme. Ces fichiers s'adressent à des adolescents ou à des adultes ayant passé le cap du déchiffrage, mais qui consacrent toute leur énergie à cette activité, au détriment des stratégies de construction de sens.
http://www.pemf.fr/site/index.php?clef=PEMF_ARTICLE_DETAIL&id=207
- **ALPHALIRE (Le Point du FLE)**
 AlphaLire est utilisé en apprentissage de base de la lecture, en rééducation orthophonique ainsi qu'en aide aux primo-arrivants et convient aux apprentis lecteurs de tous âges, enfants et adultes.
http://www.lepointdufle.net/apprendre_a_lire/

- **Focus : L'enseignement du français langue d'accueil : ressources pédagogiques du CIEP**
 Cette sélection de ressources s'adresse aux acteurs, formateurs, membres d'associations, intervenants pour l'enseignement du français à visée professionnelle auprès d'un public migrant peu ou pas scolarisé.
<http://www.ciep.fr/ressources/focus-enseignement-francais-langue-accueil-ressources-pedagogiques>

Sites avec activités, applications, MOOCs

- **SITE : Ici, ensemble - Nouvelle collection pour migrants 5TV5 Monde)**
 Une nouvelle série de ressources pour accompagner les migrants – lecteurs et non lecteurs – dans leur apprentissage de la langue française. S'initier à la vie sociale et culturelle du pays d'accueil, se familiariser avec des documents administratifs, participer à la vie citoyenne.
<http://enseigner.tv5monde.com/collection/ici-ensemble>
- **SITE : Dock en Stock**
 Le site propose des premiers repères et des ressources pédagogiques pour alimenter la mise en place d'ateliers d'apprentissage du français auprès de personnes étrangères. Retrouvez sur la plateforme des manières de faire, des vidéos, des outils repères, des témoignages d'apprenants et des avis d'experts qui viennent éclairer les pratiques des intervenants.
<http://docenstockfrance.org/>
- **Mooc : Ensemble en France (France Terre d'Asile)**
 Un parcours de formation gratuit. Pour comprendre la République et ses valeurs Avec 50 vidéos sous-titrées en français, anglais, arabe, espagnol, portugais, mandarin, russe, tamoul, farsi et pachto. Des exercices en série pour perfectionner son français !
<https://mooc.ensemble-en-france.org/>
- **Mooc : Vivre en France**
 Des cours de français pour les étrangers primo-arrivants sur le thème "Vivre en France" (Niveaux A2 et B1).
<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:dgef-interieur+134001+session01/about>
<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:dgef-interieur+134002+session01/about>
- **Application « Happy Fle » (Androïd, IOS)**
 Happy Fle est une application d'apprentissage du français langue étrangère (niveau A1) à destination des débutants en français. Lancée par l'association Forum Réfugiés-Cosi.
- **Application « Premiers pas en Français » (Androïd, IOS)**
 Français premiers pas est une application d'apprentissage du français développée par le CAVILAM – Alliance Française et soutenue par le Ministère français de la Culture (DGLFLF) et la Fondation Alliance Française. Elle est destinée aux débutants complets et permet d'apprendre la langue française de manière ludique en associant images et sons. Elle a été conçue notamment pour répondre aux besoins et attentes des personnes nouvellement arrivées, pour les aider dans leur parcours d'insertion.

Préparation au DELF et DILF

Préparation au DELF A1/A2

- **DELF (A1 et A2) : 150 activités.** Richard Lescure, Emmanuelle Gadet, Pauline Vey. **CLE international**
- **Préparation à l'examen du DELF (A1 et A2).** Caroline Veltcheff, Stanley Hilton. **Hachette**
- **Réussir le DELF : niveau A1 et A2 du cadre européen commun de référence.** Gilles Breton, Martine Cerdan, Yves Dayez, et al. **Didier**
- **Les clés du nouveau DELF (A1 et A2).** Philippe Liria, Jean-Paul Sigé. **Editions Maison des Langues**

Préparation au DILF

- **Niveau A1.1 pour le français : référentiel et certification (DILF) pour les premiers acquis en français.** Jean-Claude Beacco. **Didier**
- **Créer des parcours d'apprentissage niveau A1.1 : pour la classe de langue.** Sophie Etienne. **Didier**
- **DILF A1.1 : 150 activités.** Claire Verdier. **CLE international**
- **CIEP. Réussir le DILF A1.1.** Christine Tagliante, Dorothée Duplex. **Didier**

